

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

Que la séance extraordinaire au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2023 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 aura lieu le **lundi 12 décembre 2022 à 19h** au lieu ordinaire des sessions.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.

Prenez avis également que le *Projet de règlement numéro 2022-04 fixant les taux de taxation et de tarification pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2023* sera également déposé par le conseil municipal à une 2<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le soir même après celle portant sur le budget 2023.

Donné à Baie-des-Sables, ce 1<sup>er</sup> décembre 2022.

---

Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier